

Un point à surveiller de près

Avec le harnais et le système de liaison, le point d'ancrage joue un rôle important dans la prévention des chutes de hauteur. Il permet de relier un équipement de protection individuelle à une structure fixe.



LA PRÉVENTION des chutes de hauteur reste avant tout une affaire de protection collective. Mais lorsque ce type de précaution est impossible techniquement à mettre en œuvre (chantiers difficiles d'accès...), le recours aux protections individuelles, type harnais avec système d'ancrage, est autorisé. Cette protection contre la chute est donc assurée par une « chaîne » où chaque élément tient un rôle bien précis. Si le harnais, les longes, les connecteurs sont des éléments entièrement maîtrisés par les fabricants, le dispositif d'ancrage est complexe car le point d'ancrage est fixé à un support propre au chantier.

Avant le début des travaux, le chef d'entreprise doit décrire, dans une notice, les points d'ancrage qui devront être utilisés, ainsi que les modalités

d'utilisation de l'équipement de protection. Ces points d'ancrage peuvent être soit présents à demeure sur l'ouvrage, type câbles fixes, soit être créés pour le chantier.

Pour les **points d'ancrage permanents**, la lecture du DIUO (dossier des interventions ultérieures sur l'ouvrage), s'il existe (obligatoire depuis 1993), permettra d'obtenir des informations sur leur utilisation.

Pour **créer les points d'ancrage sur chantier**, deux possibilités sont proposées. Soit l'ancrage est constitué d'une sangle qui vient entourer un support suffisamment résistant, soit l'ancrage est un dispositif fixé sur le support, comme, par exemple, un crochet fixé sur un chevron ou un goujon mécanique fixé dans le béton. Dans tous les cas de figure, il convient de respecter scrupuleusement la notice du produit utilisé et, donc, de vérifier la résistance du support, qu'il s'agisse de bois ou de métal.

Point d'ancrage supérieur : antichute

Le point doit être, de préférence, situé au-dessus de l'utilisateur, ce qui permet de limiter les effets d'une éventuelle chute. En effet, lors d'une chute, le compagnon ne doit en aucun cas subir une force de plus de 6 kN. Il convient donc de s'assurer que les longes restent constamment fixées aux points d'ancrage au-dessus du niveau de la tête, de manière

VÉRIFIER LA RÉSISTANCE Le maître d'ouvrage doit fournir un dossier technique complet et fait vérifier les notes de calcul, les plans d'implantation. Il doit également faire vérifier la résistance de la structure d'accueil. Les règles actuelles prévoient qu'un point d'ancrage doit au moins résister à une charge de 1 000 daN (1 tonne). En plus de la vérification à

chaque utilisation, un contrôle régulier (environ tous les ans) doit être effectué par un contrôleur compétent. Lorsque le point d'ancrage possède une partie amovible, les pièces de verrouillage doivent être contrôlables visuellement, et les parties qui restent à demeure réalisées en matériau inoxydable. L'installation de la partie amovible doit pouvoir s'effectuer d'une seule main.

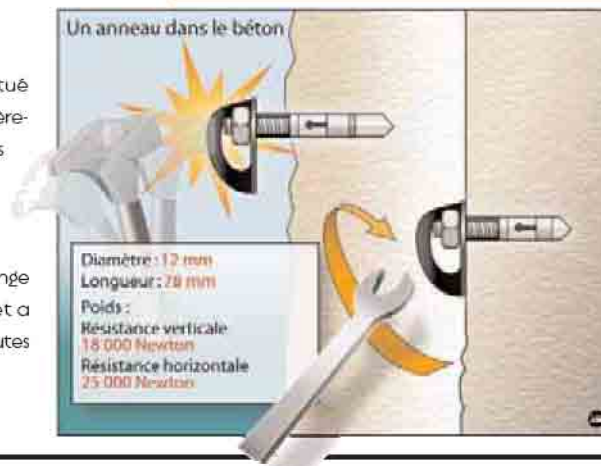
à minimiser la hauteur de chute et les forces de choc générées par la chute.

Pour en savoir plus :

Équipements de protection individuelle,
A2P0195, OPP8TP.

**Point d'ancrage inférieur :
absorbeur d'énergie**

Lorsque le point d'ancrage est situé au-dessous de l'utilisateur, ou légèrement au-dessus mais avec des déplacements latéraux importants, c'est l'absorbeur d'énergie qui sert de système antichute. Ce dernier est intégré dans une longe de 2 mètres de long maximum et a pour but d'amortir les effets de chutes en limitant l'énergie. ♦



I.T.F.H.
Centre de formation spécialisé sur le
risque en hauteur

FORMATIONS BTP ET TP:
ECHAFAUDAGE roulant ECHAFAUDAGE de pied
TOUR ETAIEMENT PLATE FORME DE TRAVAIL (PTE)
CACES NACELLE ET CHARIOT TOUS TYPES SST
FORMATION INDUSTRIE ET TELECOM
PYLONE ET MAT TOITURE TERRASSE
EVAQUATION CORDISTE

Contactez-nous:

Agence Rhône-Alpes
Port : 06 70 11 81 71
Agence Sud ouest
Tel : 05 62 91 00 00
Agence Paris
Tel : 01 47 82 34 91

Des chantiers écoles
en intérieur
500 m² au sol
20 mètres
de développé

plus d'infos sur
www.itfh.com
I.T.F.H. , 1 rue Noël Pons
92.000 Nanterre

INSTITUT TECHNIQUE DE FORMATION EN HAUTEUR



Légèreté et confort

Le harnais remplit trois fonctions principales : la protection contre les chutes, le maintien au poste de travail et le travail en suspension. Mais, attention, avant même d'opter pour tel ou tel matériel, certains harnais remplissent ces trois fonctions, d'autres une seule. Le choix doit donc être effectué selon les contraintes du chantier.

AVEC UN TIERS des accidents de travail mortels, les travaux en hauteur représentent une source de risques. Le harnais, élément indissociable du point d'ancrage et du système de liaison, doit avant tout garantir un arrêt sans

L'ACCROCHAGE, UN POINT VITAL

Le harnais s'accroche au système de liaison par un ou plusieurs points d'accrochage (dorsal et sternal). Ces points facilitent les opérations de sauvetage en cas de chute. Le point d'accrochage est généralement déterminé par le sens prévisible de la chute, sternal si la chute

est possible vers l'arrière, dorsal si la chute se fait vers l'avant ou est imprévisible. Toutefois, l'accrochage dorsal est obligatoire pour tous les travaux en hauteur avec un appareil coupant ou chauffant (tronçonneuse, disqueuse, chalumeau...). En revanche, il n'est pas adapté au travail en suspension.

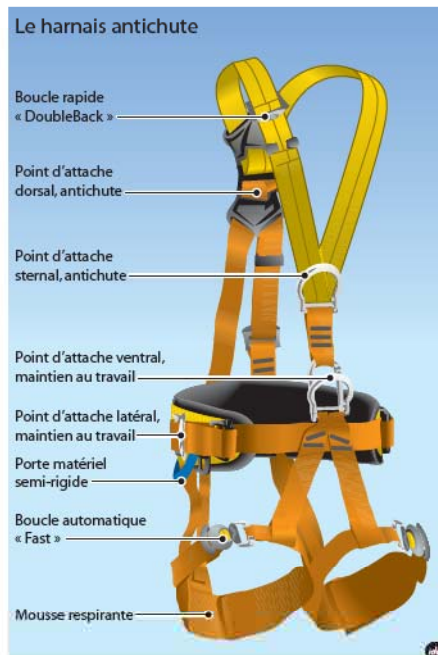
dommage corporel, mais il faut également que l'accidenté puisse être secouru rapidement. Or une victime en suspension dans un harnais peut rapidement se trouver dans une situation critique. La compression des vaisseaux sanguins peut provoquer rapidement la mort (5 à 10 minutes suffisent). Pour limiter la compression de la circulation sanguine due à la suspension lors d'une chute, une petite sangle antitrauma, passée sous les pieds, permet de se « tenir debout » et de soulager la pression en attendant les secours.

Les harnais antichutes comportent systématiquement au moins une attache dorsale ou une attache sternale, parfois les deux prises sur les bretelles. Elles permettent de garder la tête de la victime en haut du corps après une chute.

Veiller au confort

Il faut avoir également en tête le fait que le harnais antichute représente inmanquablement une gêne pour l'opérateur. Il convient donc de choisir cet équipement en fonction de sa taille. Pour gagner en confort, les sangles extensibles pour l'ensemble du harnais ou quelques éléments (bretelles, sous-fessières, cuissards) assurent un parfait ajustement tout en suivant les mouvements du corps. Ils laissent une plus grande liberté à l'utilisateur et garantissent un meilleur confort de travail. De même, une ceinture de maintien permet de travailler plus confortablement lors d'un travail en suspension.

Le harnais peut aussi être intégré à une veste ou une combinaison. Il est alors facile à enfiler et à porter et n'occasionne aucune gêne pour le travail. Dans ce cas, toutes les sangles et les coutures doivent être accessibles pour être contrôlées.



Le maintien au travail

Le harnais permet à l'opérateur qui travaille sur un plan incliné (toiture, talus...) ou sur un espace restreint (poteau, flèche d'une église) d'être maintenu plus facilement au poste de travail et de disposer de ses deux mains pour effectuer son travail. Ce dispositif ne peut en aucun cas se substituer au système antichute. Dans ce cas de figure, la ceinture doit être large et confortable.

Le travail en suspension

Lorsque l'opérateur a les pieds dans le vide (cas réservé aux cordistes), le harnais est alors muni d'une sellette qui évite la compression du bassin et améliore le confort d'utilisation. Cependant cette sellette est volumineuse et se révèle très gênante en dehors du travail suspendu. ◆

Chaque harnais doit faire l'objet d'un marquage CE et accompagné d'une notice d'instruction expliquant le fonctionnement du système et les circonstances d'utilisation. Elles sont mises à la disposition des salariés à titre individuel, sauf pour certains travaux très ponctuels. L'utilisateur doit avoir reçu une formation théorique et pratique donnée dans l'entreprise ou à l'extérieur. Elle doit correspondre au type de travail effectué. Enfin, les protections doivent être vérifiées à chaque utilisation, et une vérification générale est obligatoire une fois par an avec inscription dans le registre de sécurité.

Pour en savoir plus :

Équipements de protection individuelle,
A2P0195, OPPBTP.